

---

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée  
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2014  
Préavis 8/2015

---

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 5 mai 2015, à Corsier, le rapport d'activités 2014 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

<b>Présents :</b>	<b>Blonay</b>	Gianni Pierre	Ghiringhelli Barbey
	<b>Chardonne</b>	Freddy	Aegerter
	<b>Corseaux</b>	Yves Patrick Vitor	Beldi Michaux Da Costa Silva
	<b>Corsier</b>	André Josiane	Goy Vodoz
	<b>Jongny</b>	Annerose Rodrigo	Lakhdar Leal
	<b>Montreux</b>	Denis Yanick	Golaz Hess
	<b>Saint-Légier</b>	Guy Marie-France	Marti Vouilloz Burnier
	<b>La Tour-de-Peilz</b>	Nathalie Jacques	Dubuis Vallotton
	<b>Vevey</b>	Gilbert Peter	Dutruy Schuseil
	<b>Veytaux</b>	Philippe	Andler

**Excusés :** Tous les autres membres sont excusés.

Le Conseil administratif était représenté par M. Franz Brun, syndic de Corsier et président de la CIEHL pour l'année législative 2014-2015. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la Ville de Vevey. La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité ainsi que des réponses et précisions qu'ils ont bien voulu lui fournir.

M. André Goy accueille l'assemblée et ouvre la séance. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que proposé.

#### **Rapport d'activités 2014 et comptes 2014**

M. Vallotton de la Tour-de-Peilz demande où on en est concernant l'étude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale, si tout a été mis en place, et si la finalisation reste pour mi 2015 ?

Sans vouloir entrer dans les détails de la communication transmise aux conseils communaux, Mme Rossier explique qu'un nouveau programme de travail a été établi avec de nouveaux interlocuteurs pour reprendre le contenu de l'étude afin que celui-ci soit plus conforme à l'offre. Une première communication / information devrait être faite d'ici l'été et une seconde, en automne. Elle relève que du point de vue du SAI, l'échange est bien meilleur que précédemment.

M. Vallotton souhaite vivement que les délais mentionnés soient respectés.

Mme Rossier l'espère aussi et rappelle que le calendrier de 18 mois n'est pas très réaliste dans ce type d'études et qu'un tel délai est tenable lorsqu'il n'y a pas trop de discussions et que les mandataires travaillent "seuls dans leur coin".

M. Marti de St-Légier s'inquiète de savoir si le fait que telle ou telle commune ont changé ou annoncé certaines choses a provoqué un retard dans les délais.

Mme Rossier répond que tel n'est pas le cas. L'éventuel mariage de Blonay - St-Légier n'a rien à voir avec ce qui s'est passé. C'est un processus qui implique beaucoup de discussions de la part des syndics déjà, ensuite à l'intérieur des municipalités et que cela prend du temps. Et la décision de Blonay - St-Légier de déposer un préavis d'étude n'a pas retardé le processus en tant que tel.

Concernant l'espace régional des Pléiades, M. Vallotton demande des précisions au sujet du délai et du projet.

Le projet a été modifié suite aux remarques des syndics. Il sera ensuite soumis aux municipalités, ce qui devrait intervenir dans les semaines à venir. En cas d'accord des municipalités sur le principe de la participation et sur le montant, un préavis sera rédigé à l'attention des 10 conseils communaux en automne 2015.

Dans quelle direction vont ces modifications ?

M. Brun explique notamment que des dortoirs pour des classes ont été intégrés au projet, afin que l'intérêt régional soit maintenu. Il précise que les syndics ont bien accepté le nouveau projet.

En final, M. Ghiringhelli souligne qu'en fait ce projet pose la question du type de développement touristique que l'on veut faire aux Pléiades.

M. Hess de Montreux demande s'il est envisagé un financement plus élevé pour l'avenir de la CIEHL et son fonctionnement ?

Suite au vœu de la Cogest, la situation a été évoquée au sein de la CIEHL, mais les syndics ne se sont pas penchés pendant des heures sur cette question et le montant de la cotisation reste pour l'instant à 5.- par habitant. En outre, les réflexions sur la CIEHL sont aussi indirectement liées à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

Mme Lakhdar pense donc qu'il faut attendre les conclusions de l'étude de faisabilité et les élections pour reprendre ces réflexions-là. Est-ce que la CIEHL est vraiment utile étant donné qu'il faut passer par le conseil communal ?

M. Brun rappelle que le mécanisme de la CIEHL n'est pas si mauvais et que très peu de projets ont été refusés. Cela permet également de filtrer les demandes et de ne prendre que les projets mûrs. Le problème est le montant des cotisations plafonné à 3,5 millions de francs et qu'aujourd'hui avec ce montant, il est difficile de faire quelque chose.

Concernant les comptes, Mme Dubuis de la Tour-de-Peilz demande si l'actif transitoire que l'on trouve au bilan vient du fait que des communes ne paient pas régulièrement.

M. Ferrera répond qu'il s'agit effectivement d'une commune qui a payé tardivement, après le 31 décembre, d'où le transitoire.

A l'issue de la discussion, le président procède au vote. Le rapport et les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

### **Divers**

La parole n'étant plus demandée, la séance se termine à 18h35 et est suivie du verre de l'amitié.

### **Prochaine séance**

Il est rappelé que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il appartiendra aux commissaires de Jongny d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2016, aura lieu le mercredi 30 septembre 2015, à 18h30, à Jongny.

### **Conclusions**

**En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :**

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2014
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2014.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le Président

La secrétaire

André Goy

Josiane Vodoz

Fait à Corsier, le 20 mai 2015

